



## « Master 1 Droit international et comparé »

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL**  
**2008-2009**



*Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Cambodge*



## Master 1 de droit international et comparé

2008-2009

### Un cursus international

- *Objectif de la formation* : Permettre aux étudiants d'adapter leurs connaissances juridiques au contexte de la mondialisation et de la régionalisation.
- *Partenaires* : 3 partenaires à ce diplôme : l'Université de Lumière Lyon 2, l'Université de Nice-Sophia-Antipolis (Institut du droit de la paix et du développement) et l'Université de Can Tho (Vietnam).
- **Ouverture d'un Master 2 en 2009-2010 avec diplôme d'universités françaises.**
- **Développement de partenariats professionnels pour le Master 2** (Banque mondiale, Organisation internationale du travail, SCA, Conseil d'arbitrage..)
- Bourses internationales et régionales pour la poursuite en Master 2.
- Langues : anglais et français.

### Un Master professionnel

En plus des cours :

- **Des ateliers** abordant des thèmes spécifiques des cours magistraux seront animés par des professionnels, recrutés au niveau local ; experts d'organisations internationales et avocats.
- **Un cycle de conférences** annuel est mis en place pour renforcer le lien des étudiants avec les professionnels. Ces conférences seront données par des spécialistes travaillant sur des questions juridiques intéressant le Cambodge.

### Le programme

4 modules sont prévus sur l'année universitaire, de 60 crédits.

Le volume horaire est le suivant : 234 heures de cours annuels dans les matières juridiques, 120 heures de cours de langues et 30 heures de méthodologie, soit un total de 384 heures.

## Règlement de scolarité

<b><i>I. Conditions d'accès et frais de scolarité</i></b> .....	<b>4</b>
<b>A/ Conditions d'accès</b> .....	<b>4</b>
1.1 Les compétences requises .....	4
1.2 Le dossier de candidature.....	4
1.3 La procédure de sélection .....	4
<b>B/ Inscription et frais de scolarité</b> .....	<b>4</b>
<b><i>II. Modalités d'enseignement</i></b> .....	<b>5</b>
<b><i>III. Contrôle de l'assiduité</i></b> .....	<b>6</b>
<b><i>IV. Contrôle des connaissances et validation de la formation</i></b> .....	<b>6</b>
4.1 Les systèmes de notation.....	6
4.2 Modalités de contrôle de connaissances .....	7
4.3 Session d'examen.....	7
4.4 Organisation des examens .....	7
4.5 Validation de parcours .....	7
4.6 Délivrance du diplôme .....	7
<b><i>V. Maquette des enseignements</i></b> .....	<b>8</b>
<b><i>VI. Liste de contacts du diplôme</i></b> .....	<b>9</b>

## **I. Conditions d'accès et frais de scolarité**

### ***A/ Conditions d'accès***

#### **1.1 Les compétences requises**

Cette formation est accessible aux étudiants titulaires d'une Licence de droit (mention droit public ou droit privé), d'économie (option gestion des entreprises, banque et finances, développement) ou de français délivrée par l'URDSE ainsi que par les autres établissements d'enseignement supérieur. Ces diplômes de licence doivent être reconnus par le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.

Les candidats devront avoir une parfaite maîtrise du français ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais.

#### **1.2 Le dossier de candidature**

Tout candidat doit retirer un dossier de candidature et se soumettre à des épreuves de sélection.

Le dossier de candidature sera retiré auprès du secrétariat du pôle de coopération ou téléchargé sur le site internet de la Faculté de droit (<http://rule.edu.kh/coopfr/>). Il devra être restitué dûment complété et accompagné d'un curriculum vitae ainsi que d'une lettre de motivation, rédigés en langue anglaise ou française dans les délais inscrits par le pôle. A ce dossier sera joint un extrait d'acte de naissance ainsi qu'une copie certifiée conforme du diplôme de licence.

#### **1.3 La procédure de sélection**

Les candidats, dont le dossier de candidature aura été retenu devront passer un entretien de sélection devant le comité de sélection.

La composition du comité de sélection est la suivante : l'équipe du pôle de coopération (chef de projet et chargé de mission), un enseignant du Master et un représentant de l'URDSE.

La liste des candidats admis sera publiée, par voie d'affichage, après délibération. Cette liste indiquera les candidats définitivement admis.

### ***B/ Inscription et frais de scolarité***

L'étudiant devra procéder auprès du secrétariat du pôle de coopération à son inscription dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats par l'équipe du pôle de coopération.

Au delà de ce délai, il sera considéré comme défaillant.

Les frais de scolarité s'élèvent à **750 USD pour une année de Master.**

Ils devront être acquittés en deux versements : 70 % (525 USD) au moment de l'inscription, les 30 % (225 USD) restant au début du second semestre de la scolarité.

L'équipe du pôle de coopération se réserve le droit d'accorder des réductions en fonction des situations personnelles des étudiants.

## II. Modalités d'enseignement

Cette formation dure une année universitaire. Les enseignements se répartissent sur deux semestres. Les enseignements seront dispensés en langues française et anglaise.

Cette formation combine différentes modalités d'enseignement et d'apprentissage :

- **Les enseignements de CM devront répondre aux critères suivants :**
  - Adapter le cours au contexte régional et de développement
  - Insister sur la terminologie juridique en langue française ou anglaise
  - Les plans de cours et leur contenu seront photocopiés, reliés et distribués aux étudiants à la fin de la mission d'enseignement
  - Pour chaque enseignement, des documents illustrant le cours seront distribués aux étudiants (textes officiels, articles de doctrine...)

Les CM s'étalent sur l'année universitaire, ils durent 27 h, ils sont dispensés par des universitaires.

- **Les ateliers s'étalent également sur l'année universitaire et complètent les cours magistraux** ; l'enseignement est participatif et s'appuie sur la résolution d'exercices juridiques, ils durent approximativement 24 heures, les ateliers sont animés par un intervenant résidant (national ou international), ils portent sur l'apprentissage d'une technique de travail ou sur l'étude d'un texte juridique.

Il s'agit d'études de cas en relation avec les thématiques abordés dans le module d'enseignement correspondant, qui aura eu lieu en amont.

L'aspect pratique est donc privilégié. Des recherches devront être demandées aux étudiants, qui devront les exposer en classe.

- **Les conférences permettent l'intervention ponctuelle d'une personnalité du monde économique, juridique ou social**, sur des sujets liés au programme du Master.

- **Les cours de langue** se répartissent comme suivant : 60h pour l'anglais et 60 h pour le français.
- **Les cours de méthodologie** ont pour objectif de préparer les étudiants à la résolution de cas pratique en droit, mais également de manier aussi bien l'exercice de synthèse que de compte-rendu.

### III. Contrôle de l'assiduité

La préparation du diplôme exige une participation obligatoire à l'ensemble des cours, des ateliers et des conférences.

L'assiduité est contrôlée par chaque enseignant. Toute absence doit être justifiée.

Tout retard excédant vingt minutes équivaut à une absence. L'enseignant pourra refuser d'accueillir l'étudiant retardataire.

### IV. Contrôle des connaissances et validation de la formation

#### 4.1 Les systèmes de notation

Les systèmes de notation varient en fonction, notamment, des modalités d'enseignement. Les épreuves seront en langue française ou en langue anglaise, selon le choix de l'enseignant.

- ⇒ Les cours magistraux font l'objet d'épreuves d'examen au terme de l'année universitaire. Il pourra s'agir soit d'une épreuve écrite, soit d'une épreuve orale. Le professeur responsable du CM fournit le sujet d'examen pour les 2 sessions. Il est également le correcteur de son épreuve.
- ⇒ Les ateliers font l'objet d'un contrôle continu (exercices et participation). La notation sera effectuée par l'animateur en charge du séminaire. Il ne peut pas y avoir d'examen final.
- ⇒ Les conférences ne feront pas l'objet d'une notation, mais la présence y est obligatoire.

Article 1 Les épreuves écrites sont anonymes ; elles ont une durée de une à trois heures chacune. Elles sont notées de **0 à 20 points**.

Toute note égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

Article 2 La préparation de l'épreuve orale est déterminée par l'enseignant. L'exposé de quinze minutes est suivi d'une discussion de même durée. L'épreuve est notée de **0 à 20 points**.

## ***4.2 Modalités de contrôle de connaissances***

Un module d'enseignement est définitivement acquis et capitalisable sous forme de crédits dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10/20, par compensation entre enseignements du module.

En cas d'absence de note, à l'issue des deux sessions d'examen, à un enseignement due à la défaillance de l'étudiant, il ne peut y avoir validation du module concerné : aucun calcul ne sera réalisé.

La 1ère année du Master est validée dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale dans chaque module d'enseignement.

Il obtient dès lors les 60 crédits nécessaires à l'obtention du Master 1.

## ***4.3 Session d'examen***

Il y a deux sessions d'examens pour l'année universitaire.

En cas d'échec à la première session et de non validation d'un module, l'étudiant ne peut repasser à la seconde session que les enseignements pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session.

## ***4.4 Organisation des examens***

Les examens sont organisés par l'équipe du pôle de coopération. La convocation aux épreuves des examens sera réalisée par voie d'affichage. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

Le délai entre l'affichage (tenant lieu de convocation) et l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à deux semaines. Un calendrier des épreuves devra être publié dans un délai de quinze jours avant le début du déroulement des examens.

## ***4.5 Validation de parcours***

Délibérations :

Les délibérations sont organisées en fin de chaque session par le pôle, avec les enseignants. Les comptes rendus seront transmis aux Universités partenaires afin qu'elles valident ou non les décisions prises en délibération.

A l'issue d'une session d'examens, le chef de projet, par délégation du Recteur de l'Université, est chargé au vu des décisions de jury :

- d'arrêter la liste des étudiants admis à s'inscrire en année supérieure

## ***4.6 Délivrance du diplôme***

Le Master 1 est délivré lorsque l'étudiant a validé 60 crédits de Master.

Les résultats globaux des deux semestres donnent lieu à une mention en fonction de la moyenne des notes obtenues à ces semestres.

- à partir de 16 : mention très bien
- à partir de 14 : mention bien
- à partir de 12 : mention assez bien

## V. Maquette des enseignements

	ENSEIGNEMENTS	Type de cours	Volume horaire	Nombre de crédits	Enseignants
<b>MODULE 1 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC</b>	Droit du contentieux international	CM	27h	15	Vincent TOMKIEWICZ Université de Nice Sophia-Antipolis
	Droit des organisations internationales et régionales	CM	27h		Antoine GAZANO Université de Nice Sophia-Antipolis
	Droit de l'ASEAN	Atelier	24 h		NUP Sothunvichet (formerly MFA)
<b>MODULE 2 DROIT COMPARE</b>	Droit des affaires comparé	CM	27h	15	NGUYEN Ngoc Dien Université de Can Tho
	Droit des affaires des pays de l'ASEAN	Atelier	24h		Antoine FONTAINE Avocat au barreau de Paris
	Grands systèmes juridiques contemporains	CM	27h		M. CAO Nhat Linh Université de Can Tho
<b>MODULE 3 DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE ET DES AFFAIRES</b>	Droit du commerce international	CM	27h	15	Pierre FRONTON Université Lyon 2
	Droit du commerce et développement	Atelier	24h		Sven CALLEBAULT Représentant CNUCED
	Droit de la propriété intellectuelle	CM	27h		Anne Emmanuelle KAHN Université Lyon 2
<b>Langues</b>	<b>Français</b>	TD	40 h	15	Pierre SUDRE
	<b>Anglais</b>		60h		Brian BOLKCOM
	<b>Méthodologie de la recherche et étude de cas</b>		30 h		Yiseang CHHIV Directeur des études de l'Ecole Royale d'Administration

## VI. Liste de contacts du diplôme

- **Université Lumière Lyon 2, Faculté de droit :**
  - Olivier Négrin, Doyen et Professeur : [olivier.negrin@univ-lyon2.fr](mailto:olivier.negrin@univ-lyon2.fr)
  - Anne-Emmanuelle Kahn, Maître de conférences : [aekahn@free.fr](mailto:aekahn@free.fr)
  
- **Université de Nice Sophia Antipolis, Institut du droit de la paix et du développement :**
  - Philippe Saunier, Doyen et Professeur : [philippe.saunier@unice.fr](mailto:philippe.saunier@unice.fr)
  - Virginie Moro-Garcia, Chargée des relations internationales : [virginie.moro-garcia@unice.fr](mailto:virginie.moro-garcia@unice.fr)
  - Louis Balmond, Professeur : [louis.balmond@unice.fr](mailto:louis.balmond@unice.fr)
  
- **Université de Can Tho, Faculté de droit :**
  - Nguyen Ngoc Dien, Doyen et Professeur : [nndien@ctu.edu.vn](mailto:nndien@ctu.edu.vn)
  - Lam To Trang, Chargée des relations universitaires : [totrang@ctu.edu.vn](mailto:totrang@ctu.edu.vn)
  
- **Université Royale de Droit et des Sciences Economiques de Phnom Penh, Faculté de droit, pôle de coopération française:**
  - Isabelle Thomas, Chef de projet : [isabelle.thomas@gmail.com](mailto:isabelle.thomas@gmail.com)
  - Pierre Vincent, Chargé de mission [fdsecoopfr2@everyday.com.kh](mailto:fdsecoopfr2@everyday.com.kh)